



Questionnaire sur le dossier électronique du patient DEP Vrai ou faux ? – Réponses pour l'enseignant

Le questionnaire est sciemment proposé aux participants *avant* que l'atelier ait véritablement commencé, afin d'aiguiser la curiosité des participant(e)s. Organisez de préférence des petits groupes de deux ou trois pour le jeu-questionnaire, car cela favorise la participation.

Important : souligner qu'il ne s'agit pas d'un test, mais d'un jeu. Il est normal de ne pas connaître les réponses, elles viendront petit à petit avec les nouvelles connaissances acquises.

Les déclarations ci-après sont-elles correctes ? Donnez votre avis en répondant par « V » (vrai) ou « F » (faux) dans la colonne de droite.

Thème	Déclaration	Vrai ou faux ? <i>Réponses pour l'enseignant</i>
Situation actuelle	Mes données de santé sont réparties entre diverses institutions de santé.	Vrai <i>Les données de santé sont enregistrées sous divers formats (papier, radiographies et formats numériques) dans les diverses institutions de santé où le patient ou la patiente est allé consulter.</i>
Vision du DEP	Avec le DEP, les patients ont accès à leurs données de santé et peuvent jouer un rôle plus actif pour leur santé.	Vrai <i>Avec un accès plus direct aux données de santé, les patient(e)s peuvent améliorer leurs compétences en santé et mieux comprendre et suivre leur traitement.</i>
Fonctionnement du DEP	Seuls les patients peuvent déposer des documents dans leur DEP.	Faux <i>Les patients peuvent déposer leurs propres documents de santé (directives anticipées, carte d'allergie) ou des rapports médicaux datant d'avant l'ouverture du DEP. Les professionnels de la santé, dès qu'ils sont connectés, ont l'obligation d'enregistrer les documents pertinents au suivi d'un traitement dans le DEP.</i>
Fonctionnement du DEP	Il est possible d'ajouter des images dans le DEP.	Vrai <i>Les documents déposés dans le DEP peuvent être des PDF ou des images (PNG, JPEG). Certains formats dynamiques (TXT, JSON) sont peu à peu ajoutés au DEP. Les documents Word ou Excel ne sont pas valides.</i>
Fonctionnement du DEP	En cas d'urgence, un professionnel de la	Vrai



	santé peut accéder au DEP sans droit d'accès.	<i>En cas d'urgence médical, un professionnel de la santé peut utiliser l' « accès en cas d'urgence » du DEP. Les patients sont immédiatement notifiés de cet accès exceptionnel, par SMS ou email. Par défaut, les professionnels de la santé peuvent accéder à tous les documents ayant le niveau de confidentialité « normal ». Les patients peuvent étendre l'accès d'urgence aux documents sensibles (droit étendu) ou le supprimer.</i>
Mise en œuvre	Les assureurs n'ont pas accès au DEP.	Vrai <i>Seuls les professionnels de la santé autorisés par le patient peuvent accéder au DEP. Les employeurs, les autorités et les assureurs n'y ont pas accès.</i>
Mise en œuvre	En Suisse, le DEP est proposé par un fournisseur national unique.	Faux <i>Il existe sept fournisseurs de DEP pour la population. Pour garantir un échange de données sécurisé, tous doivent respecter des normes nationales uniformes et être certifiés selon la loi fédérale sur le DEP.</i>
Mise en œuvre	Le DEP fonctionne dans toute la Suisse au-delà des frontières cantonales.	Vrai <i>Les plateformes DEP des différents fournisseurs de DEP suivent les mêmes directives de la loi fédérale et doivent être interopérables entre elles. Les patients peuvent donc octroyer un droit d'accès à leur DEP à un professionnel de la santé d'un autre canton ou qui est affilié à un autre fournisseur DEP que le leur. Certaines fonctionnalités peuvent toutefois être limitées à un fournisseur, comme par exemple la transmission du droit d'accès, par lequel les patients autorisent les professionnels de la santé à transmettre leur propre droit d'accès à un autre professionnel de la santé.</i>
Protection et sécurité des données	Les données du DEP sont stockées dans des banques de données en Europe.	Faux <i>Tous les dispositifs de stockage doivent toutefois se trouver en Suisse et sont soumis au droit suisse. Les documents du DEP sont stockés de manière chiffrée..</i>
Protection et sécurité des données	Les mesures de sécurité des fournisseurs de DEP sont régulièrement contrôlées.	Vrai <i>Les fournisseurs de DEP doivent régulièrement passer par un processus de certification afin de s'assurer que toutes les mesures de sécurité et fonctionnalités sont à jour. La loi fédérale sur le DEP exige de tels contrôles.</i>
Ouvrir un DEP	Je peux choisir librement si je veux ouvrir un DEP et	Vrai <i>Chacun est libre d'ouvrir ou non un DEP. Le choix du fournisseur DEP est libre. Les recommandations</i>



DEP
dossier électronique
du patient

	auprès de quel fournisseur	<i>cantonaux, le type de processus d'ouverture (en ligne ou accompagné) et la langue peuvent vous aider à sélectionner votre fournisseur.</i>
Ouvrir un DEP	Je n'ai besoin que d'une adresse email pour ouvrir mon DEP	Faux <i>Vous avez besoin d'une pièce d'identité valable en Suisse, de même que d'une identité électronique acceptée par votre fournisseur DEP. Selon les cantons et les fournisseurs, vous pouvez obtenir cette identité électronique directement lors du processus d'ouverture du DEP ou auprès du canton. Renseignez-vous auprès de votre canton ou du fournisseur DEP.</i>